

FICHE D'INSCRIPTION

Sélective de Ligue Dériveurs

CERCLE DE VOILE DE MARSEILLAN 20 Octobre 2019

N° de voile :

Série			
<input type="checkbox"/> : Optimist	<input type="checkbox"/> : Europe	<input type="checkbox"/> : 420	<input type="checkbox"/> : Autres
<input type="checkbox"/> : Laser St	<input type="checkbox"/> : Laser Rd	<input type="checkbox"/> : Laser 4.7	<input type="checkbox"/> : Cata

N° licence barreur								
---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Catégorie	Sexe
<input type="checkbox"/> Benjamin <input type="checkbox"/> Minime <input type="checkbox"/> Cadet <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/> Senior <input type="checkbox"/> Vétéran	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin

Nom :	Prénom :	Date naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone domicile :	Tél portable :	

Je reconnais qu'il est de ma seule responsabilité de participer à cette course ou de rester en course. J'accepte en outre de me soumettre aux règles précisées dans les Instructions de course et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

Date : _____ Signature : _____

Autorisation parentale : Je soussigné.....autorise mon enfant à participer à la régata de Ligue organisée le 25 Mars par le CV Marseillan.

Date : _____ Signature : _____

N° Licence équipier								
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Catégorie	Sexe
<input type="checkbox"/> Benjamin <input type="checkbox"/> Minime <input type="checkbox"/> Cadet <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/> Senior <input type="checkbox"/> Vétéran	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin

Nom :	Prénom :	Date naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone domicile :	Portable :	

Je reconnais qu'il est de ma seule responsabilité de participer à cette course ou de rester en course. J'accepte en outre de me soumettre aux règles précisées dans les Instructions de course et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

Date : _____ Signature : _____

Autorisation parentale : Je soussigné.....autorise mon enfant à participer à la régata de Ligue organisée le 25 Mars par le CV Marseillan.

Date : _____ Signature : _____



AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT de LIGUE

VOILE LEGERE 2017-2020

Nom de la compétition : [Championnat de Ligue IND, OPTI, INC]

Dates complètes et Lieux :

Etape 1 → 22 septembre 2019 : CYV Pareloup

Etape 2 → 20 octobre 2019 : CV Marseillan

Etape 3 → 17 novembre 2019 : YC Grande Motte

**Autres dates au-delà des dates précitées et autres clubs support à venir :
Ils seront précisés en temps opportun par avenant au présent avis de course**

Autorité Organisatrice : **Ligue de Voile Occitanie Pyrénées Méditerranée**

Et par délégation : les clubs d'accueil ci-dessus mentionnés pour toutes les épreuves précitées et telles qu'inscrites au Calendrier FFVoile

Grade : 5A

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux dont celui du Championnat de Ligue Occitanie de Voile.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux [peuvent] être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) [IND, OPTI, INC]
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au **Club d'accueil de l'étape choisie** au plus tard [48 heures avant la date de l'épreuve, avant majoration (Cf. AC Art. 4)].
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant la mention « compétition » et le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité



2

- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
Solitaires	10 €
Doubles	15 €
Solitaire / 2 jours	20 €
Double / 2 jours	30 €

Une augmentation de ces droits pouvant aller jusqu'à 100% du montant initial **pourra** être exigée par les clubs d'accueil en cas d'inscription tardive prise dans les 48 heures précédant la compétition.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et dates suivant « en tête » du présent avis de course :

De [9 h 00] à [10 h 30]

5.2 Jauge et contrôles :

Jours et dates suivant « en tête » du présent avis de course :

De [9 h 00] à [10 h 30]

5.3 Jours de course (les clubs d'accueil gardent toute latitude d'organiser une course d'entraînement si nécessaire suivant des dispositions qu'ils diffuseront eux-mêmes) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
22 septembre 2019	[11 h00]	Toutes
20 octobre 2019	[11 h00]	Toutes
17 novembre 2019	[11 h00]	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, il est **recommandé** de ne pas commencer de procédure de départ après [16 h 00].



3

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- **Affichées selon la Prescription Fédérale.**

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : **[construits]**.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en **annexe ZONE DE COURSE (diffusée par le club d'accueil de la compétition qu'il a en charge d'organiser).**

8. CLASSEMENT

[1] seule course devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les trois premiers de chaque série réunissant au moins 5 bateaux.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CENTRE YACHTING VOILE de PARELOUP Le Touring Route des Faux - 12410 Salles Curan
Tel. 05 65 46 36 74 - regate@cyvp.com - <http://www.cyvp.com>

CERCLE de VOILE de MARSEILLAN 3 quai Toulon - 34340 Marseillan
Tel. : 04 67 77 65 22 - cvmseillan@free.fr - <http://www.cvmarseillan@free.fr>

YACHT CLUB de la GRANDE MOTTE Esplanade Jean Baume - 34 280 La Grande Motte (France)
Tél. : +33 (0)4 67 56 19 10 - Email : yccgm@yccgm.fr - <https://www.yccgm.fr>





4

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):





5

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

(A charge des clubs d'accueil : joindre si possible un extrait de carte)

